

**Jean-Paul LECOQ**

*Député de Seine-Maritime*

12, rue Michel Gautier

76600 LE HAVRE

[Jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr](mailto:Jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr)

**Mme Agnès BUZYN**

**Ministre des Solidarités et de la Santé**

**14 avenue Duquesne**

**75350 PARIS**

Le Havre, le 24 juillet 2017

**Objet :** Salariés victimes de l'amiante au sein des Ateliers et Chantiers navals du Havre

Madame la Ministre,

Lors de votre réponse à la question posée à Monsieur le Premier Ministre le 19 juillet dernier à l'Assemblée nationale au nom des victimes de l'amiante, vous m'avez assuré que l'Etat prenait toutes ses responsabilités concernant leur indemnisation.

Je vous en remercie, même si ma question portait alors sur le procès au pénal qu'attendent depuis 20 ans ces victimes et qui demeure pour l'instant de la responsabilité du Parquet, donc de l'Etat, contrairement à ce que vous m'avez répondu sur ce point.

Mais ce n'est pas l'objet de ce présent courrier, car je viens ici vous demander de bien vouloir intervenir pour modifier une décision injuste et vécue comme tel par les intéressés, prise par votre prédécesseur en lien avec sa collègue de l'époque, Ministre du Travail, Madame El-Khomri et son collègue en charge du Budget, Christian Eckert.

En effet, par arrêté du 25 octobre 2016 signé par ces trois ministres, le temps d'activité des Ateliers et Chantiers du Havre (ACH) a été ramené à l'année 1996 au lieu du 23 février 2000, date de fermeture effective de cette entreprise comme l'atteste l'extrait Kbis du Greffe du Tribunal de Commerce du Havre que je vous joins.

.../...

En conséquence de quoi, l'ouverture des droits à l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante dans cette entreprise s'en trouve modifié et amputé pour certains de 4 années.

Cette décision vécue comme tatillonne, a été contestée sans que, pour l'heure, elle ne soit annulée alors même qu'il est incontestable que l'activité de cette entreprise s'est bien prolongée jusqu'à sa fermeture en 2000.

Aussi, je vous saurais gré de bien vouloir faire réétudier cette situation par votre ministère en lien avec celui du travail pour remédier à l'injustice créée par ce Décret pour les salariés concernés.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'expression de ma haute considération.



Jean-Paul LECOQ

Contacts utiles :

- [jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr](mailto:jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr)  
Permanence parlementaire : 12 rue Michel Gautier 76600 Le Havre  
Ligne téléphonique provisoire : 02.35.53.10.66
- Assistant parlementaire en circonscription : Sébastien GIARD  
[sebastien.giard@clb-an.fr](mailto:sebastien.giard@clb-an.fr)  
Téléphone : 06.81.33.71.81